CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance par sémestre; dix piastres pour la feuille de campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque on ne voudra pas faire payer à un domicile dans la Nouvelle Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit [illegible] de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être considéré comme nouvelle annonce. Le carré est de X lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Le prix est pour les personnes tenant magasins de détail, $80; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80, les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission faisant la commission, $80.

Les ANNONCES des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c. seront payées au taux des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne devront paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

UNE DÉDUCTION de 25 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles, et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes faites par autorité de justice, ventes de plantations, esclaves nègres, animaux envois ou égarés, &c. &c., leur seront portées en compte séparé aux prix ci-dessus énoncés.

Les ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de talents sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou par un répondant.

LES THÉATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour des annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics seront annoncées d'une manière [illegible] double du prix ordinaire.

A VENDRE—Le bateau à vapeur Chief Justice Marshall, portant 1100 balles de coton, et ayant [illegible]. S'adresser à STERNS & Co., 21 mars. 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour les ports des E.-Unis.

POUR NEW YORK—Le [illegible] brick OMEGA, capitaine Dickinson [illegible]. BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR NEW-YORK. Le brick SPY, capitaine Doane, désire 150 barils [illegible]. S'adresser pour passage à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR BALTIMORE—Le [illegible] brick CAZENOVE, capitaine Corey, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—Le brick KENTUCKY, capitaine [illegible]. L. D. C. WOOD, 22 rue Poydras.

POUR BALTIMORE—Le brick ELCY, capitaine Walker, chargement [illegible] 150 barils et partira sous peu [illegible]. BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14.

POUR BOSTON. Le brick supérieur PARAGON, [illegible]. L. H. GALE, rue de la Commune no 93.

POUR BOSTON. Le [illegible] Willows, capt. Hope [illegible]. L. H. GALE, Rue de la Commune No 93.

POUR PORTSMOUTH—Le [illegible] Damariscotta, capitaine [illegible], partira incessamment. S'adresser pour fret seulement à BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour les ports d'Europe.

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot Natchez de première classe, [illegible]. Pour fret ou passage avant d'[illegible]. J. OGDEN & Co. Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL—La barque AL Tiberias, fine voilière, capitaine Leeds, ayant son chargement engagé, [illegible]. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible] Arkansas, capitaine E. S. Dennis [illegible]. FRANKIN & AMES, rue du Camp, No 55.

POUR COWES—Le beau navire Al Moscow, capitaine Woodbury, partira sous peu. Pour passage [illegible]. L. H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] Franklin, capitaine [illegible]. Pour passage [illegible]. LEVI H. GALE, 93 rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] CYCLOPS, [illegible]. LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] PERUVIAN [illegible]. L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] GLOBE [illegible]. L. H. GALE, rue de la Commune no 93.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE, passage seulement—Le brick [illegible] CAROLINE [illegible]. S'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.

POUR CURAÇOA, passage seulement—La goélette ANA CELESTINE, capitaine Ibera, ayant tout son fret engagé, partira [illegible]. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS. 3 mai.

POUR LA BAIE DE GALVESTON—La [illegible] KOSCIUSKO, capitaine [illegible]. JAS REED & Co. 39 rue Royale.

POUR LA HAVANE—Le brick OTRANTO, capitaine Landon, [illegible]. 26 av. R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le beau brick paquebot ST. LOUIS, capitaine Cooper, [illegible]. R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goélette fine voilière NERO, capitaine Coleswell, [illegible]. 26 av. R. GRONING & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRÉTER POUR TRIESTE—Le bon navire neuf DIRIGENTE, du port de 400 tonneaux. S'adresser à DUSSAULT FILS Aîné, 77, rue St. Louis.

A FRÉTER—La belle goélette WANIER, capitaine Miller, désire 800 barils, s'adresser à E. & J. ANDREWS, rue de Gravier no 24.

ON DEMANDE. On demande un bâtiment tirant peu d'eau pour charger dans le port du golfe du Mexique, rue Bienville No. 47 a J. ROBERT & Co.

DEMANDE. On demande de suite, un bâtiment pour Philadelphie, de 200 boucauts de sucre. W. G. HEWES & Co. Rue Poydras, No. 34.

A FRÉTER—La belle goélette MINERVE, fine voilière, portant 500 balles et tirant seulement 5 1/2 de [illegible]. S'adresser à JAMES REED & Co, rue Royale no 3519.

A LOUER—Une belle maison, [illegible]. ROBINSON & C.

A LOUER—[illegible] No. 34, rue du Camp. [illegible] JOHN [illegible].

AVIS. L'HOTEL DE MADISONVILLE, [illegible]. J. K. HAMILTON.

E[illegible]—750 barils [illegible] et 20 barils [illegible], 1500 boisseaux [illegible]. HEFFORD & SORGENFREY, rue Poydras No. 19.

VIN de Champagne—A vendre par le soussigné, 75 paniers vin de Aÿ mousseux. A. CHOPARD. 36 rue de Chartres.

Le soussigné offre à vendre en débarquement du navire Olympia, [illegible] caisses cerises, [illegible] liqueurs en flacons de porcelaine, [illegible] pots moutarde de maille, [illegible] onces sulfate de quinine, [illegible] grosses veilleuses, [illegible] cafetière à capy No. 3 et 4, [illegible] colle de poisson. BAL[illegible] & A. ILLAMARE.

Ventes par le Shérif.

Andrew Bowles contre [illegible].

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi [illegible] juin prochain, à midi, [illegible].

LE TIERS INDIVIS d'une certaine partie de terre située à l'encoignure des rues Julia et Camp, en cette ville, mesurant [illegible] pieds [illegible] de face et une ligne de face à la dernière rue, sur cent profondeur de 100 pieds entre lignes [illegible] à la rue Julia. La dite propriété sera vendu aux conditions ci-après, savoir: Un tiers comptant, un tiers payable dans 12 mois du 23 avril 1836, et l'autre tiers en 24 mois du 23 avril 1836, pour payer et satisfaire le demandeur d'une somme de $4077 77 7/9, avec les intérêts à dix pour cent du 26 avril 1837, et $17 50 frais de protêt et du procès. 11 mai. FRED. BUISSON, shérif.

Spyker & Bradford contre Stockey M. Evans et F. Evans.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le vendredi le 16 juin prochain, à une heure de relevée, Un certain esclave nommé Hamilton, âgé d'environ 15 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. 12 mai. FRED. BUISSON, shérif.

Maria Hopkins contre L. A. Nadaud.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi le 17 de juin prochain, à une heure de relevée, 9 lots de terre situés à Carrollton, formant une partie de l'Ilet No 33, sur un plan dressé par C. Zimpel, député voyer, en date du 12 octobre 1833, compris entre le Troisième rue et les rues Adams, Espérance et Hickory, suivant un plan dressé par Surgy, arrêté le 4 janvier 1836, et désigné par l'Ilet No. E au dit plan déposé en l'étude de W. Boswell, notaire public, et connu comme lots 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20. [illegible] FRED. BUISSON, shérif.

[illegible] contre George R. Wright.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de [illegible], il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, [illegible] le 31 mai prochain à une heure de relevée. Le steamboat Chief Justice Marshall ses agrès, apparaux, &c. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. 21 av. FRED. BUISSON, shérif.

COUR de Paroisse—N. 9562. En vertu d'un ordre de [illegible]. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de [illegible]. Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis [illegible] jeudi 22 juin prochain, [illegible]. FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—[illegible]. FRED. BUISSON, shérif.

[illegible] Mouton contre [illegible] Castagné.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 juin prochain, à une heure de relevée [illegible]. Deux lots de Terre situés au faubourg Tremé, [illegible]. Conditions de la vente—$750, payables le 10 septembre prochain. $750 payable le 10 mars 1838, et la balance comptant, pour satisfaire le demandeur pour la somme de $3000 avec les intérêts $3 frais de protêt ainsi que les frais du procès. 9 mai. FRED. BUISSON, Shérif.

Alexander Milne & [illegible] Vs. P. [illegible] Bagge Smith.

COUR de District—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, [illegible]. Jusqu'à parfait payement et les frais du procès. 15 mai. FRED. BUISSON, Shérif.

Kennett & Pinney contre le bateau à vapeur Romeo et ses propriétaires S. F. Manning—John Frazer do do—George Manning do do.

COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, vendredi 23 juin prochain, à 1 heure de relevée, Le bateau à vapeur ROMEO, ses agrès et apparaux &c., saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions, comptant. 20 mai. FRED. BUISSON, shérif.

MÉLASSE.—15 barils en bon ordre, à vendre sur la levée. S'adresser à J. MATERRE. 26 avril.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne seront ouverts le 20 de ce mois au bureau de M. P. J. Tricou, rue St. Louis, entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et Le Duvigneaud. Par ordre des commissaires. 6 av. DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS. Il a été arrêté par la direction, que le payement des actions se ferait comme suit: Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payables de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction. Par ordre de la direction. 15 mars. J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hotel de la Bourse et des Bains. En vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés,) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs. Par ordre de la direction, 10 mars. J. B. S. ST. AMAND, Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se pourvoir de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov.

Marchandises d'été.

J. [illegible] Nord, les marchandises suivantes, qu'il offre de vendre à bon marché à son magasin No. 20, rue de Chartres entre Douane et Canal. Satin 3/4 et 7/8 en [illegible] uni pour deuil, Mouchoirs de batiste imprimé, Mouchoirs de fil blanc pour homme et pour enfant, Bas de soie [illegible] anglais, qualité supérieure, Bas de coton blanc anglais, fin et superfin, Chaussons de coton blanc, [illegible].

GANTS—Reçu et à vendre par les soussignés, [illegible]. LEFEBVRE & Frère, en. Chartres et Conti.

WHISKEY de Monongahela—56 barils [illegible]. GALLWEY & BOUDOUSQUIE, no 31 de la Commune.

L[illegible] du pays—150 barils en cave, [illegible]. QUARLES Jr.

L[illegible] LOUIS A. BARBARIN, 103, rue de Chartres.

CHAPEAUX de Russie—Les [illegible]. J. EVANS & Co.

MAQUEREAUX—[illegible]. R. H. WHITE.

WHISKEY de Monongahela—77 barils [illegible]. GALLWEY & BOUDOUSQUIE.

VINS—[illegible]. GALLWEY & BOUDOUSQUIE.

DOCTEUR EASTON, [illegible] 33, rue [illegible]. Références: Dr. V[illegible], New York; A. W[illegible], M. D.; C. A. Luzenberg M. D., N. Orléans. 8 av.

AVIS. LES tableaux d'assessment des 2e, 3e, et 4me districts de la 3me municipalité seront ouverts [illegible]. Nouvelle-Orléans, 28 avril 1837. S. ST. AMAND, L. GUERIN, J. B. GIQUEL, Assesseurs. 28 avril.

Ventes pour du Comptant.

[illegible] ANDREWS & BROTHERS.

MESSRS. SMITH & ALLEN, [illegible]. JAMES BULLOCK, THOS. TOBY & Bro., TURNER & WOODRUFF. 29 mars.

BOIS ET CHARBONS—La soussignée [illegible]. W. E. & R. MURPHY, Rue du Bassin, no. 132.

RUE BOURBON, No. 327. INSTITUT Polyglotte, Scientifique et Industriel. Directeur, H. MAGNIN, PROFESSEURS ES LETTRES ET ES SCIENCES. (Extrait du Prospectus général.) Objets de l'Enseignement. Lecture, Écriture, Orthographe, Grammaire générale,—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin,—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol,—Précis d'Histoire Ancienne, Romaine, Moyen-âge et Moderne,—Abrégé de Géographie,—Éléments d'Astronomie,—Rhétorique,—Philosophie,—Littérature,—Comptabilité,—Tenue des livres,—Droit commercial,—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie, Géométrie analytique, Algèbre supérieure, Analyse appliquée aux trois dimensions, Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage et Géodésie pratique,—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique,—Éléments de Mécanique, Dessin de machines, Abrégé de physique et de chimie,—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES. Depuis $4 jusqu'à $12 par mois. ÉCOLE DU SOIR. Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9. H. MAGNIN tient ouvert un cours spécial pour les jeunes gens qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan.

LE soussigné offre en vente les marchandises suivantes, convenables pour le Mexique, à la consommation du pays, reçues du Havre, par le Lafayette: Indiennes; Do. à rouleaux; Étoffes, soie et coton pour gilets; Cotonnades; Draps français; Mouchoirs de soie façonné, Do. Balazor; Satinets blancs; Plus 500 paniers Champagne de diverses marques. 23 fev. FRED. CHEVREMONT.

BINOCHE frères reçoivent par le navire Vaillant et les derniers arrivés, un assortiment de marchandises, [illegible]. No 123 rue Royale, entre Toulouse et St Louis. 27 av.

No. 25, rue de Chartres, EN GROS ET EN DÉTAIL. LE soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir un superbe assortiment de mousselines françaises des plus à la mode, [illegible]. Les marchands de la ville et autres feront bien de visiter ce magasin avant de faire leurs emplettes. 6 avril. C. PLANT.

DES marchandises du pays sont reçues en paiement pour des billets, marchandises à vendre aux habitans, ou aux marchands de la campagne, par PEET & NORTH, No 13 rue de Chartres. 15 mai.

EN débarquement du Général Foy, et à vendre par les soussignés, 145 caisses Bourgogne Chambertin, 5 do Hermitage lere qualité, 50 barils Vinaigre, double clarifié. 11 mai. H. PALOC & DUFOUR, 53 rue Conti.

MOUSSE—10 balles belle mousse en magasin, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CO. rue Toulouse No 19. 11 mai.

50 TIERÇONS sucre, saindoux, barricots, beurre, 300 barils mêlés et prime porc, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 11 mai.

SEL—1500 sacs de 4 boisseaux de gros sel, non débarqués, à vendre par BAILEY & ABBOTT, rue Bienville no 14. 4 mai.

TRAITES sur Londres, Paris et Baltimore, à vendre par MILLAUDON & Co. 19 av.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE LOUIS FOUCHER—Vente par le Régister des Testaments—Samedi le troisième jour de Juin mil huit cent trente sept, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, En vertu d'un jugement rendu le 21 Mars 1836, par la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans le procès numéro neuf cent quatre vingt quatorze (994) sous le titre de: "Succession de Louis Foucher—Marie Azélie Saulet contre les héritiers de L. Foucher," et aussi en vertu d'un Ordre de la dite Cour des Preuves, en date du 6 Octobre 1836; j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre feu Mr Louis Foucher et la Dame Marie Azélie Saulet, sa veuve, les esclaves et biens fonds suivants, savoir:

ESCLAVES.

1 Marie Louise, négresse créole, âgée d'environ trente-six ans, bonne cuisinière un peu blanchisseuse bon sujet, avec son enfant nommé Davis âgé de 3 ans.

2o. Charles, nègre africain âgé de trente-six ans, nègre de champ.

3o. Célestin, nègre créole, âgé de vingt deux ans, charretier, un peu jardinier.

4o. Henri, nègre créole, âgé de vingt un ans, bon pour tout.

5o. Auguste, nègre créole de vingt sept ans, bon cocher et palfrenier, domestique de premier ordre.

6o. Victor, nègre Américain, âgé de dix-sept ans, domestique de maison.

7o. Joséphine, griffone créole âgée de seize ans, couturière, domestique de maison, et son enfant Caroline de sept mois.

8o. Anna, mulâtresse Américaine âgée de quarante ans, bonne couturière.

9o. César, nègre créole fils de Marie Louise âgé de seize ans, domestique de maison.

10o. Elick, nègre Américain, âgé de vingt cinq ans, bon manœuvre.

11o. Zélime, négresse Africaine âgée de cinquante un ans, blanchisseuse.

BIENS FONDS.

1o. Les quatre cinquièmes (l'autre cinquième étant la propriété paraphernale de Mme. veuve Louis Foucher) d'un ilet complet situé au faubourg Saulet désigné par le no. 14, renfermé entre les rues Estelle, Constance, Melicerte et Annunciation, avec les bâtisses qui s'y trouvent.

2o. Un certain terrain rue Roy de entre les rues St Philippe et Ursuline, ayant trente pieds de face sur cent vingt pieds de profondeur, sur lequel se trouve une maison en briques au rez de chaussée et une autre à étage. les dites bâtisses en mauvais état.

3o. Les Bâtisses qui se trouvent sur un terrain désigné par le No. 1 de l'ilet 18 situé au faubourg Saulet à l'encoignure des rues Constance et Estelle.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE MAGUIRE [illegible].

SUCCESSION DE NORRIS [illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE QUESSAIRE—Vente par le Régistre des Testamens—[illegible]. W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens. L'acte de vente se passera par devant Th. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 avril.

SUCCESSION DE CAVELIER. Le Vente par le régister des testamens—Vendredi le 26 mai mil huit cent trente-sept, à midi, à la Bourse en coignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane sous la date du 22 avril 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Victoire Cavelier [illegible], les esclaves ci-après désignés; Une négresse esclave nommée Mary, et son enfant griffone (?) nommée Catherine; Mary est âgée d'environ vingt-six ans et Catherine d'environ six ans, [illegible]. Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens. L'acte de vente se passera par devant J. Cuvillier, notaire public aux frais de l'acquéreur. 24 av.

COUR DES PREUVES—Attendu que la veuve Dolon [illegible]. 13 mai. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

NOUVELLES MARCHANDISES REÇUES PAR LE NAVIRE LA CONSTITUTION. LE soussigné a reçu dernièrement une grande quantité de marchandises de fantaisies, telles que parfumerie de toute espèce, savons, lavande, parfums, bijoux, boucles d'oreilles, bagues, épingles, [illegible]. LANGLUME, Rue Bourbon no 175, entre St Pierre et Toulouse. 13 mai.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des preuves—Succession de Deschamps—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, [illegible]. 17 mai. W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été arrêtés en contravention aux ordonnances de police sont notifiés d'avoir à venir les réclamer dans le plus bref délai en payant les frais; à défaut de quoi les drays seront vendus par MM. Duillet & Dilery, dix jours après la présente publication, conformément aux ordonnances du conseil. Un des drays porte le numéro 5510 et les autres sont sans numéros. 17 mai. P. D. LAMBERT, collect. 1er mun.

FALOUR—10000 bbls superfine for sale by G. DORSEY, 44 New Levee.

ETATS UNIS—Vente par le Marshal—Dans la cour de district des Etats Unis, district de l'Etat de la Louisiane, [illegible]. En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi dirigé, il sera vendu au comptant au bureau du marshal des Etats Unis, au nord de la douane de cette ville, le [illegible] juin prochain, à midi, les marchandises suivantes, savoir: 10 caisses d'eau de vie, un petit baril de tabac espagnol, 4 caisses de whiskey irlandais, 2 caisses contenant des jouets, 2 petites caisses de prunes, 2 paquets de maroquin, un sac contenant des pistoles, une petite caisse de prunes, 1 baril de rhum, 20 sacs de sel, 5 caisses de sucre avarié, un ballot d'habillements, 21 douzaines de cartes à jouer. Saisis dans le procès ci-dessus. Bureau du marshal Nlle. Orléans 17 mai 1837. 18 mai. J. H. HOLLAND, Marshal des Etats Unis.

VENTE par le Marshall des Etats Unis—Cour de District des Etats-Unis du district Est de la Louisiane—Willeford et al. contre le bateau à vapeur Chattahoochi—En vertu d'un writ de vendition exponas, à moi adressé, il sera vendu, pour le comptant, à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, le mardi 23 courant, à midi, Le bateau à vapeur Chattahoochi, ses agrès apparaux et meubles, maintenant mouillé au bout inférieur du wharf de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain—saisi dans l'affaire ci-dessus. 8 mai. J. H. HOLLAND, Marshal des E. U.

VENTE PAR LE MARECHAL DES E. U. Les Etats Unis ca 20 barils de Rum—Dans la Cour de District des Etats Unis pour le District Oriental de la Louisiane. En vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé, il sera vendu, pour le comptant, au bureau du Maréchal des E. U., à la Douane, Samedi 20 du courant, à midi, 12 barils de Rum, saisis dans le procès ci-dessus. 6 mai. J. H. HOLLAND, Maréchal des Etats-Unis.

Mairie de la Nouvelle Orléans. CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la Nlle. Orléans, avis est donné que les charrettes, chevaux et autres encombrements quelconques qui ont été trouvés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après-midi, par F. Duillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra. 10 mai. D. PRIEUR, maire.

TROISIEME MUNICIPALITE. AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise du pavage d'un des côtés de la rue St. Ferdinand, [illegible]. J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

ENFANT TROUVÉ—Il a été conduit au bureau [illegible]. 12 mai—5.

[illegible] J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

ANDREWS & BROTHERS, No. 19 rue de Chartres.

GALLWAY & BOUDOUSQUIE, rue de la Commune No. 31.

R. BROOKER, rue St. Louis No 16.

FRANKLIN & AMES, No. 55 rue du Camp.

FROMAGE—9 barils fromage à vendre par ROBERT H. WHITE, No. 34 rue Gravier.

FRANKLIN & AMES, No. 55 rue du Camp.

ON DEMANDE DES ESCLAVES. On demande 12 esclaves pour couper du bois [illegible]. W. HODGE OXNARD & Co.

BISCUIT—[illegible]. SLOAN & BROTHERS.

[illegible] J. VATINEL, rue Conti 21.

WHISKEY—75 barils whiskey [illegible] à vendre par ROBERT H. WHITE, 34 rue Gravier. 9 mai.

[illegible]

HARPER & MERRICK.

[illegible] H. C. CAMMACK, rue Gravier, No. 65.

[illegible]—100 caisses de Philadelphie, [illegible] à vendre par ROBT. H. WHITE, rue de Gravier No. 34.

[illegible] P. DELAHOUSSAYE, W. MERRYFIELD.

[illegible] de la faculté de médecine de Paris et de l'université du Maryland, [illegible]. Il réside rue Royale, no 187 entre Toulouse et St. Pierre, où on pourra le consulter de midi à 2 heures, tous les jours. 12 av.

VINS—100 quarts barriques et 50 barils vins doux de Malaga; 50 quarts barriques Sherry, [illegible] à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier. 7 mai.

LEGION DE LA LOUISIANE

Nouvelle-Orléans le 26 avril 1837.

CONFORMEMENT à la loi, la légion de la Louisiane se rendra à la [illegible] et se réunira sur la place d'armes, le dimanche 28 de mai à 10 heures du matin, pour une revue d'inspection. Les officiers commandants des compagnies, remettront à l'inspecteur un état du nombre effectif de leurs compagnies. Chaque commandant de compagnie devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place, pour former la ligne et en garder les portes. Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre. Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. 26 avril. D. AUGUSTIN, aide de camp.

PROSPECTUS DE L'Académie Poydras. DE La Pointe-Coupée.

ETAT DE LA LOUISIANE. CET établissement, situé à la Fausse Rivière, paroisse Pointe Coupée, et dans un endroit qui ne le cède en rien pour la salubrité, à aucune autre partie de l'Etat, sera ouvert du 1er au 15 de mai prochain. Les branches d'instruction qui y seront enseignées sont: Les langues Anglaise et Française, les mathématiques, la Géographie, l'Histoire ancienne et moderne et l'Astronomie. Les langues anciennes, telles que la langue Latine et la langue Grecque, y seront également partie du cours d'instruction, si les parents le désirent. Les commissaires de cette institution, choisis parle jury de police de la paroisse Pointe Coupée, [illegible]. Les fournitures classiques, telles que livres, papier, encre, plumes &c. [illegible]. 21 av.

BELLES chemises de toile—[illegible]. FRANCISCO FRADOS, JOHN ARNAUD.

FOIN et avoine—En débarquement du navire [illegible]. L. D. GAVE, 33 rue de la Commune.

[illegible] ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

480 SACS [illegible]. LAYET & AMELUNG, 47, rue de la Commune.

EN [illegible] du Général Foy [illegible]. TRUSSAN & LONGIS.

C[illegible] H. C. CAMMACK & CO., rue de Gravier No. 65.

S[illegible] FROST & Co.

P[illegible] L. S. & W. WATERS, 31, Nlle Levée.

37 [illegible], 100 barils de mélasse [illegible] à vendre par YORKE & BROTHERS, rue du Camp No. 65.

600 [illegible] à vendre par GRIVOT & PAGE, No. 12, rue Poydras.

CHAPEAUX de feuille de palmier—[illegible]. FROST & Co. 8, rue de la Douane.

B[illegible]. F. LEFEBVRE, Avocat [illegible].

Chapeaux de paille—[illegible] caisses chapeaux de [illegible] à vendre par FROST & Co., No. 8, rue de la Douane.

Mélasse—[illegible]. J. LANDIS & Co., 11 rue Poydras.

[illegible] & ALEXANDER, 50 Magazin.

GALLWAY & BOUDOUSQUIE.

LIBRAIRIE FRANÇAISE ET ESPAGNOLE, [illegible] L. BOIMARE, [illegible].

DE POORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Chartres no 156. [illegible] 16 mai.

AVIS.—Les soussignés ont à partir de ce jour, formé une société, pour le [illegible]. JOHN CRAWFORD, THEO. HERM. WERNUNFFT.

[illegible] & FERGUSON—Peintres d'enseigne et [illegible] rue de la Douane no 76. [illegible] 14 av.

Il est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de 15 directeurs [illegible] paroisse St. Jacques le lundi, 1er mai. A. BOUDOUSQUIE, Sec. de la direction du collège Jefferson.

M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue des Petits Champs no 6 bis (à Paris) offre ses services pour ce qui concerne l'achat de marchandises françaises et se charge de commissions à faire à l'étranger. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Roumage et E. Hebrault, ou à M. J. J. [illegible] à la Nouvelle Orléans.

VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & co. 50 sacs café vert de la Havane; [illegible] Confitures de la Havane; [illegible] Cigarres supérieurs de la Havane; [illegible] Manzanillo; Tabac en feuille de Manzanillo; Tabac en feuille de Capa de la Vuelta Abajo; Tabac en feuille de Tripa do do; Tabac [illegible] de Capa et Tripa, de [illegible] Abajo. 4 av.

[illegible]—Gros et fin de Liverpool, en débarquement du navire Chazon (?) et St. Marks, à vendre par J. ROBERT & CO. rue Bienville no 47.

VENDRE par les soussignés, la cargaison du brick [illegible], venant des Cayes. [illegible] St Domingue, [illegible]. HENRY, LATAPIE & Co., rue St Louis no 14.

[illegible] à vendre par FROST & Co, no 8 rue de la Douane.

[illegible] FRANÇAISE POUR L'ÉTÉ. [illegible]. TOOLLE & BARRIÈRE, rue de Chartres no 20.

CHARRETTES DE DRAY—Charrettes pour briques, le bois, de legères, charrettes à bœufs, [illegible]. I. N. MAYNARD, rue de Poydras no 36.

GOUDRON en baril—Un lot de goudron en barils [illegible] à vendre par W. E. & R. MURPHY, 132, vieux Bassin. 1er mai.

MARCHANDISES SECHES—Toile à draps, bas de couleur blanc et noir, [illegible]. ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, n° 19. 18 mai.

MAIS—500 sacs de maïs, excellent article à l'usage des plantations en magasin à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, n. 30. 18 mai.

250 Barils de porc; 3000 sacs de maïs blanc; 50 barils de farine de maïs, [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. no 11 Poydras. 16 mai.

AVIS—Détenu à la geôle de St Jean Baptiste, le nègre nommé RICHARD, se disant appartenir à M. Morice, du bayou de la Fourche, ce nègre parle anglais et français. Aussi le nègre nommé ANTOINE, disant appartenir à M. Cochrane habitant du Baton Rouge. Aussi le nègre nommé WASHINGTON, disant appartenir au docteur Williams du Baton Rouge; ce nègre est de grande taille, et maigre, il a déclaré avoir été volé à son maître par un individu qu'il a accompagné jusque dans cette paroisse. Les propriétaires de ces différents nègres voudront bien les réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St Jean Baptist, 8 mai 1837. 17 mai. A. LUMINAIS, shérif.

DÉTENU à la geôle de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frenaty, le nègre nommé WILLIAM LOKMAN, se disant libre, âgé d'environ 20 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, le regard vif, petite figure ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837. 17 mai—10. P. BAYHI, Chef de poste.

DÉTENUE à la geôle de Police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frenaty, la négresse nommée GRESS, se disant appartenir à M. Norman, âgée d'environ 25 à 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ayant une cicatrice sur la poitrine et point allongée. Avis est donné au propriétaire de la réclamer, en se conformant à la loi. Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837. 17 mai—10. P. BAYHI, Chef de poste.

50 Piastres de Récompense—La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque remettra à la geôle de la ville, le nègre AUSTIN, âgé de 21 ans, [illegible]. 12 mai—12. ANDREW MURDOCK.

25 Piastres de Récompense, si pris dans l'état ou $100 hors de l'état—Sera donnée à quiconque conduira chez sa maîtresse, Mme. [illegible], le nègre HENRY, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 6 à 8 pouces, [illegible]. 17 mai—6. G. ROMAIN.

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, le nègre nommé WILLIAM BOILESTON (?), [illegible]. Poste du faubourg Washington, 12 mai 1837. P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geôle du faubourg Washington, de la 3me municipalité, [illegible] nommé BENJAMIN SLATER, [illegible]. Poste du faubourg Washington, le 12 mai 1837. P. BAYHI, chef de Poste.

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, [illegible] le nègre nommé JOE PAUL, se disant appartenir à Mr. Pérez, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces 3/4. [illegible]. Poste du faubourg Washington, 9 mai 1837. P. BAYHI, chef de poste.

$25 DE RÉCOMPENSE. [illegible] la négresse nommée PHEBE, âgée d'environ 25 ans, [illegible]. AMELIA GORDON.

$50 DE RÉCOMPENSE. [illegible] la négresse PATIENCE, âgée d'environ 25 ans, [illegible].

50 PIASTRES DE RÉCOMPENSE. [illegible] MARIE ANNE ALIAS VINA, [illegible]. GEO. A. BOTTS.

$50 DE RÉCOMPENSE. [illegible] MON, âgé d'environ 28 ans, [illegible].

20 Piastres de Récompense—[illegible] PETERS, [illegible]. 11 mai—6.

$20 DE RÉCOMPENSE. [illegible] Mary [illegible]. J. MACON, rue Ste. Anne, No. 177.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession de Bethény Moore—En vertu d'un ordre de la cour des Preuves [illegible] St. Bernard, [illegible] 29 mai 1837, à dix heures du matin, [illegible] Ben, nègre de 43 ans et Mary, négresse de 36 ans, avec ses deux enfans James de 3 ans et John de 16 mois. Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois, [illegible]. Paroisse St. Bernard le 27 avril 1837. OCTAVE S. ROUSSEAU, juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste. Présent l'honorable Térence Le Blanc, juge. Mercredi, 26 avril 1837. Succession de feu Prudent Becnel. Sur motion de Zéphyrin Barré, l'un des créanciers de la dite succession, [illegible]. Extrait des minutes, ce 26 avril 1837. A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Victor Roumage et autres contre Camille Castagné et Castagne Frères, pour un abandon forcé—[illegible]. Présent l'honorable Charles Watts, Juge de la dite Cour, le dix mai A. D. 1837. 12 mai. P. LE BLANC, Dép. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, juge. No. 9271. Elphalet Richards contre ses créanciers [illegible] Richards, Williams & Co. [illegible] samedi 3 juin 1837, afin de nommer un syndic, à la place de Thos Powell, démissionnaire. Par ordre de la Cour. 11 mai—4pe. ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No 9500—Charles Russo (?), contre ses créanciers—[illegible]. Par ordre de la cour—Bureau du Greffier—Nlle Orléans 1er mai 1837. 2 mai. ARMAND GUYOL, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—William Smith contre ses créanciers et les créanciers de Richard Pearse & co. [illegible]. Par ordre de l'honorable Chs. Watts, ce 24 avril 1837. 14 av—7. JOHN L. LEWIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge.—Sur motion de M. F. Isaac Preston, conseil pour les insolvables dans cette affaire, [illegible] samedi le 10 juin prochain, [illegible]. Bureau du greffier, 6 mai 1837. 7 mai—3. A. GUYOL, dép. Greffier.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING. SUCCESSION FRANÇOIS BORÉ. LE Mercredi, 7 juin prochain, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 avril 1837—Il sera vendu un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste Marie, rue Perdido, dite des Pacanniers, dans l'islet compris entre les rues Perdido, Baronne, Poydras et Philippa, mesurant le dit lot de terre, 24 pieds de face à la rue Perdido sur 120 pieds 3 pouces de profondeur du côté de la rue Baronne, et 126 pieds du côté de la rue Philippa, et 33 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond; ensemble les constructions du bois qui se trouve dessus. Conditions. 1/4 comptant, la balance à douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale et privilège jusqu'à payement final. L'acte de vente, chez L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. mai.

PAR H. J. DOMINGON. IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, encoignure St Louis et Chartres, à midi UN LOT DE TERRE, dépendant de la succession de feu Madame Dubois, [illegible]. Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Chaque paiement devra être d'au moins [illegible]. L'acte de vente sera passé par devant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

A VENDRE en débarquement du Zampa, venant de Nantes, 19 caisses contenant sardines à l'huile, [illegible]. LATASTE & ERLATOUR, 16 rue St. Louis, maison R. Bringier. 11 mai.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France et par le steamboat Vicksburg de New York, les marchandises suivantes [illegible].

SOULET, VIGNIE & Co.

BROQUINS, [illegible]. FROST & Co. 26 av.

44 TONNEAUX [illegible]. JOSEPH PRATS & Co. 25 av.

EN débarquement du navire [illegible] Kerswasser et 100 caisses [illegible]. KOHN, DARON & Co. 25 av.

EN [illegible]: 300 [illegible], 27 [illegible] blancs, [illegible]. A. ST. GEORGES. 25 av.

LE [illegible] J. J. ROUSSEAU [illegible]: Essais de Montaigne, Œuvres de Rousseau, Histoire de la Révolution française par Thiers, Œuvres de Bossuet, [illegible], Mémorial de Ste. Hélène, [illegible]. ALFRED MOREL, Rue Royale no 39, entre Toulouse et St. Louis. 26 av.

LA [illegible]. JOHN F. SMITH, WILLIAM P. FLORANCE. Nouvelle-Orléans, 15 avril 1837.

HOTEL DE LA BAIE SAINT LOUIS.

Le soussigné prévient [illegible]. PRIX DE LA PENSION: Par mois, $60; Les Enfans, 30; Les Domestiques, 30. 27 mars. J. SAINT CYR.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. No. 7685—A. [illegible] Edward Gottschalk [illegible]. 15 mai. A. M. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge. No. 9627—J. L. D[illegible] contre ses créanciers—[illegible] de M. Jos. B. M[illegible]. 15 mai—2. A. M. GUYOL, dép. greffier.

EN débarquement de la barque Joséphine, venant de Philadelphie, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment complet de Drogues et Médicaments, [illegible]: Des Trousses et instruments de chirurgie; Des [illegible]; Des Bandages [illegible]; Des [illegible] à pommade d'ivoire; Des [illegible], &c. 29 mars. A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

AVIS AU PUBLIC. LE Dr Stephan H. Birdash de Pologne, qui vient s'établir en cette ville, offre ses services aux citoyens, [illegible] chirurgie et accouchement. Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, [illegible] Nouvelle Orléans. Sa demeure est rue Royale No. 102. 3 oct.

Lithographie de l'Abeille. LE soussigné, Directeur de la Lithographie de l'Abeille, a l'honneur d'informer Messrs. les Notaires, Architectes, Propriétaires, que toutes les copies d'actes notariés, lettres, circulaires, reçus et généralement tout ce qui est du ressort de l'établissement, [illegible]. 14 av. P. LANGLUME.

EAU DE SELTZ—Reçu par le navire Hâvre, maintenant en déchargement, [illegible]. J. F. LORFILHE, encoignure Royale et Douane. 6 av.

LES soussignés offrent à vendre, par billets ou billets de la banque de [illegible]. 15 mai. A. & Z. CAVELIER.

COUTIL DE FIL pour Pantalon—Les soussignés reçoivent par le navire Louisiana, [illegible] Conti et de [illegible]. F. LEFEBVRE & FRÈRE, Encoignure Chartres et Conti. 27 av.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre et Co. 1200 sacs café supérieur de la Havane, 100 caisses sucre blanc 1re qualité do do, 300 mille cigares de la Havane, de diverses qualités, 300 mille do de Manzanillo, 165 ballots tabac en feuille de Manzanillo, 40 do do do capa de la vuelta abajo, 50 do do do tripa do do do, 20 do do do tripa et capa do do. 5 mai.

Le soussigné offre à vendre: 150 caisses Malaga (?) [illegible] de la Havane; 2000 caisses raisins; 20 barils vin doux de Malaga; 150 do Malaga doux; 100 do vin de Jaquez; 300 [illegible] de Tamnico; 700 barres de fer. 8 mai. A. M. DE MIRANDA, [illegible].

TERMS OF [illegible]. SUBSCRIPTION.—Twelve [illegible] per annum, payable [illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, where [illegible]. No subscription will be di[illegible] are settled. [illegible] notice, in writing, must [illegible].

Coastwise [illegible]. FOR BOSTON [illegible]. FOR NEW YORK [illegible]. FOR BOSTON Paragon [illegible]. FOR PORTSMOUTH [illegible] Damariscotta [illegible].

European [illegible]. FOR LIVERPOOL [illegible] TIBERIAS [illegible]. BAILEY & ABBOTT. FOR PHILADELPHIA [illegible]. FOR LIVERPOOL [illegible] Jane [illegible]. FOR LIVERPOOL Orwell [illegible]. FOR CORK [illegible] Constellation [illegible]. FOR LIVERPOOL William [illegible].

West India [illegible]. FOR HAVANA [illegible] Hero [illegible]. FOR MATANZAS [illegible]. FREIGHT OR PASSAGE [illegible]. FOR FREIGHT [illegible] Octavia [illegible]. FOR FREIGHT [illegible] Mexicano [illegible].

NEW LINE OF PACKETS. [illegible] every second Monday. Ship Saratoga, Arkansas, Nashville, Kentucky, Orleans, Alabama. [illegible] FRANKLIN & AMES.

WINE—6 casks Teneriffe [illegible] E. & J. ANDREWS.

BOSTON CROWN W[illegible] boxes, 1st, 2d and 3d [illegible] SCATE[illegible].

THE partnership heretofore [illegible] firm of John F. Smith [illegible]. New Orleans, April 15, 1837.

FOR SALE by Cucullu, [illegible].

PATENT MEDICINES, Oils &c. [illegible] PORTER, at his Drug Store, Bienville st. [illegible].